

ÉPARGNE PATRIMONIALE

LIFE MOBILITY EVOLUTION

UN CONTRAT D'ASSURANCE VIE ÉMIS AU GRAND-DUCHÉ DU LUXEMBOURG AU SERVICE DE LA MOBILITÉ

PARCE QUE VOUS SOUHAITEZ

- Un contrat sur-mesure pour une stratégie patrimoniale haut de gamme
- Accéder à une gestion personnalisée pour vos avoirs
- Une protection optimale de votre épargne investie sur les fonds garantis en devise.

LIFE MOBILITY EVOLUTION est un contrat d'assurance vie individuel haut de gamme conçu pour vous offrir **souplesse** et **liberté**: vous faites évoluer votre contrat selon vos priorités.

POUR UNE CLIENTÈLE INTERNATIONALE EXIGEANTE

- Vous êtes mobile géographiquement et vous souhaitez un cadre réglementaire privilégié
- Votre famille réside dans différents pays et vous souhaitez regrouper votre patrimoine et centraliser l'ensemble de vos avoirs
- Vous résidez en France et vous souhaitez avoir accès à un univers d'investissement élargi

LES ATOUTS DU CONTRAT LIFE MOBILITY EVOLUTION

- La souplesse du contrat d'assurance vie : votre épargne reste disponible
- Une gestion financière sur mesure :
 - vous pouvez confier la gestion de vos avoirs aux gestionnaires financiers de votre choix
 - vous avez accès à une large gamme de supports financiers adaptée aux besoins d'investisseurs sophistiqués
 - vous avez accès à un univers multidevise
- Des garanties décès optionnelles permettent d'optimiser la transmission de votre épargne

LIFE MOBILITY EVOLUTION est un contrat d'assurance vie individuel émis par La Mondiale Europartner, la société d'assurance luxembourgeoise du groupe AG2R LA MONDIALE.

Ce document non contractuel revêt un caractère publicitaire. Il est réservé aux personnes physiques ayant le statut fiscal de résident français. Pour tout autre statut fiscal, nous vous invitons à vous rapprocher de votre intermédiaire d'assurance, référencé par La Mondiale Europartner.

L'ENVIRONNEMENT LUXEMBOURGEOIS : UNE SÉCURITÉ RENFORCÉE POUR VOTRE ÉPARGNE

- Vous bénéficiez d'une protection accrue grâce à:
 - la notion de super privilège : inscrite dans la loi, c'est un gage de sécurité qui vous permet, en cas de difficultés financières de la société d'assurance, d'être un créancier de premier rang.
 - **un mécanisme de séparation des avoirs** favorable aux clients, les provisions techniques détenues en contrepartie correspondent aux créances des clients et sont isolées des fonds propres de la société d'assurance.
- La neutralité fiscale du Luxembourg : la fiscalité applicable est celle du pays de résidence du souscripteur ou du bénéficiaire.

LIFE MOBILITY EVOLUTION est disponible en version vie et capitalisation.



UNE OFFRE FINANCIÈRE SOUPLE ET ÉVOLUTIVE

LIFE MOBILITY EVOLUTION vous permet de:

- Piloter librement vos investissements dans le cadre de la gestion libre
- Bénéficier d'une gestion personnalisée grâce aux Fonds Internes Dédiés. Vous pouvez conjuguer la gestion libre et la gestion personnalisée.

LA GESTION LIBRE POUR ÊTRE ACTEUR DE VOTRE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

La gestion libre vous permet d'effectuer des versements libres à votre rythme et d'arbitrer entre les unités de compte et les fonds garantis en €uro, Livre Sterling, Franc Suisse ou Dollar US, ainsi qu'€uroCit'Lux.

LA GESTION PERSONNALISÉE POUR PROFITER D'UNE GESTION SUR-MESURE DE VOTRE ÉPARGNE

La gestion financière de votre contrat peut être déléguée au(x) gestionnaire(s) financier(s)* de votre choix. Ce dernier assurera le suivi quotidien en fonction de votre profil d'investisseur et de vos objectifs.

Le gestionnaire gère, pour vous, les Fonds Internes Dédiés. Il investit et arbitre parmi toute une gamme d'actifs éligibles par la réglementation luxembourgeoise.

« Je viens de céder mon entreprise de consulting et j'ai souhaité réinvestir mon capital.

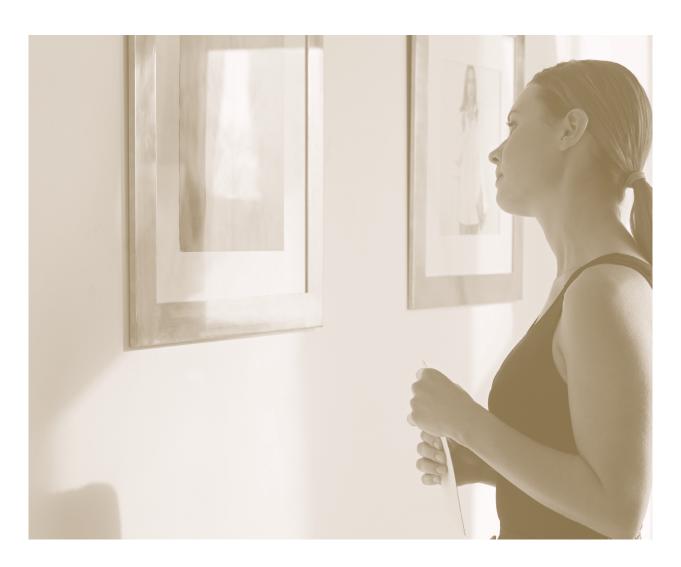
Ne maîtrisant pas les mécanismes complexes de gestion patrimoniale et financière, j'ai confié la structuration de mes fonds à un banquier privé. Dans le cadre de ma stratégie patrimoniale, il m'a proposé un contrat luxembourgeois dans lequel je lui ai confié la gestion d'un fonds interne dédié selon un profil prudent. »

* Sous réserve d'acceptation par la compagnie d'assurance

PANORAMA DES SUPPORTS FINANCIERS PAR TYPE DE GESTION

	Gestion libre	Gestion personnalisée
Fonds garantis en devise • Fonds en €, \$, CHF et £ de La Mondiale Europartner • €uroCit' Lux	х	
Unités de compte Une gamme très large et diversifiée d'OPCVM français et internationaux issus de noms prestigieux de la gestion financière	х	
Fonds Internes Collectifs	Х	
 Fonds Internes Dédiés Les fonds dédiés sont accessibles avec un versement minimum à la souscription de 250 000 € et une valeur résiduelle minimum de 125 000 € sur le fonds interne dédié Vous pouvez investir sur plusieurs fonds internes dédiés au sein de votre contrat 		х

Pour les supports en unités de compte ainsi que pour les fonds internes, que ce soit dans le cadre de la gestion libre ou de la gestion personnalisée, les montants investis ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et des fluctuations des devises. Ces fluctuations sont au bénéfice ou au risque du souscripteur.



FOCUS SUR LES SUPPORTS FINANCIERS

Les fonds garantis pour allier sécurité et rendement

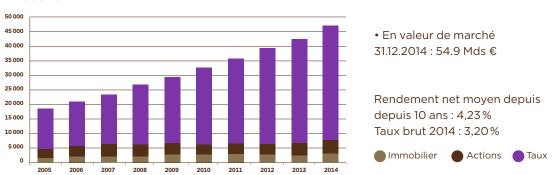
Les fonds garantis bénéficient d'une garantie en capital de la part de l'assureur (hors coût de garantie de prévoyance éventuelle). Toute participation aux bénéfices du contrat est attribuée avant le 15 février de chaque année au titre de l'année précédente.

Les fonds garantis vous permettent d'investir dans différentes devises : €uro, Dollar US, Livre Sterling, Franc Suisse. Les fonds garantis sont réassurés auprès de La Mondiale.

L'Actif général de La Mondiale

Ses encours et sa structure de portefeuille diversifiée lui assurent, depuis de nombreuses années, régularité et performance sur le long terme. Cet actif bénéficie d'une gestion prudente et orientée long terme qui garantit la sécurité de son rendement.

ENCOURS



L'Actif général de La Mondiale est un fonds diversifié, dont la composition porte sur les 3 grandes classes d'actifs traditionnelles ainsi que sur le monétaire.



€uroCit' Lux

€uroCit' Lux est une nouvelle génération d'actifs en euros qui bénéficie d'une diversification en OPCVM.

Il vise une performance supérieure à l'Actif général sur un horizon moyen terme de 5 ans.

Composition

€uroCit' Lux est un actif en euros investi à hauteur de 70 % minimum sur l'Actif général de La Mondiale et 30 % maximum en OPCVM.

Avantages

- Une alternative à l'Actif général destinée à apporter un surcroît de performance à moyen terme
- Une garantie du capital combinée à un moteur de performance diversifié
- Un effet cliquet sur les performances attribuées
- La solidité de l'Actif général de La Mondiale allié à l'expertise de gérants financiers reconnus pour leur expertise patrimoniale.

€uroCit' Lux ne bénéficie pas d'une garantie de rendement minimum.

Une gamme élargie d'unités de compte

Une large gamme d'OPCVM couvrant toutes les classes d'actifs et les zones géographiques est disponible dans le contrat LIFE MOBILITY EVOLUTION. Les Asset Managers référencés se caractérisent par la qualité de leur gestion et de leurs fonds.

Fonds Internes Collectifs

L'assureur créé régulièrement des fonds internes collectifs (FIC) de nature diverse. Certains fonds internes collectifs sont limités par la règlementation luxembourgeoise à un pourcentage de la valeur totale du contrat. Le FIC est une unité de compte ne comportant pas de garantie en capital et servant de support à plusieurs contrats. Un FIC est en conséquence ouvert à plusieurs souscripteurs. Pour chaque fonds interne collectif, les actifs sous-jacents sont déposés sur un compte unique auprès d'un seul dépositaire.

Fonds Internes Dédiés

Vous souhaitez une gestion financière personnalisée?

La compagnie crée un Fonds Interne Dédié dont la gestion financière est confiée à un professionnel. Le fonctionnement du Fonds Interne Dédié est réglementé dans les différentes circulaires du Commissariat aux Assurances, organe officiel luxembourgeois de surveillance du secteur des assurances, tant au niveau de la gestion administrative que de la gestion financière.

Le Fonds Interne Dédié permet de répondre aux besoins spécifiques de la clientèle patrimoniale (minimum à la souscription : 250 000 euros).

À noter : les unités de compte comme les fonds internes collectifs ou dédiés et les profils de gestion sont constitués de valeurs mobilières ou d'actifs dont la valeur peut varier à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers et des fluctuations des devises. L'épargne inscrite sur ces supports ne bénéficie d'aucune garantie en capital de la part de l'assureur.

La gestion libre, l'essentiel

- Offre financière
 - Fonds garantis
 - en €uro, Dollar US, Franc Suisse et Livre Sterling
 - €uroCit'Lux
 - Plus de 300 OPCVM
- Versements
 - Versement initial : minimum 100 000 €
 - Versements libres : 5 000 € (avec un minimum de 1 500 € par fonds)
- Frais*
 - Frais d'entrée : 5 % maximum
 - Frais de gestion annuels : 1 % l'an de l'épargne constituée
 - Frais d'arbitrage : 1 % maximum de l'épargne arbitrée d'un support à un autre
- Avances :
 - Maximum 40 % de l'épargne
 - Frais : se reporter au taux indiqué dans le Règlement Général des Avances en vigueur
- Arbitrage et rachat partiel : possibles à tout moment

La gestion personnalisée, l'essentiel

- Une gestion personnalisée confiée à un gestionnaire financier
- Versement
 - Versement initial : minimum 250 000 €
- Frais*
 - Frais d'entrée : 5 % maximum
 - Frais de gestion annuels : 1 % l'an de l'épargne constituée
 - Frais de gestion financière :
 - Unités de compte : ces frais sont indiqués dans les prospectus réglementaires
 - Fonds Internes Dédiés : ces frais sont fixés à la souscription et renseignés dans la documentation contractuelle
- Transfert vers la gestion libre possible
- Rachat partiel : possible à tout moment

^{*} Tous les frais du contrat sont inscrits dans l'encadré se trouvant en tête de la proposition d'assurance valant note d'information du contrat reprenant l'ensemble des caractéristiques du contrat d'assurance. Cette information est complétée par les tableaux de valeur de rachat.

L'OPTIMISATION DE LA TRANSMISSION DE VOTRE ÉPARGNE

ASSUREZ À VOS PROCHES UN CAPITAL DÉCÈS MINIMUM

L'assurance vie constitue une solution idéale pour transmettre son patrimoine. LIFE MOBILITY EVOLUTION propose des garanties optionnelles* qui permettent, en cas de décès, le versement d'un capital minimum aux bénéficiaires désignés.

Ainsi une gestion financière orientée à long terme devient compatible avec une sécurité des capitaux à transmettre en cas de décès.

* disponible dans la version vie uniquement

La Garantie Plancher

Le capital décès garanti est égal au cumul des versements, nets de frais d'entrée.

La Garantie Cliquet

Le capital décès garanti est égal au plus haut historique de l'épargne depuis la souscription (diminué des rachats éventuels déjà effectués).

La Garantie Plancher Indexée

Le capital décès garanti est revalorisé selon le taux annuel déterminé par le souscripteur avec un maximum de 3 % par an.

La Garantie Majorée

Le capital décès garanti est égal au montant choisi par le souscripteur (les maxima sont indiqués dans les documents contractuels).

La Garantie Tunnel Montant

Le capital décès garanti est égal à l'épargne constituée sur le contrat augmentée d'un montant fixe choisi par le souscripteur déterminé à la souscription.

La Garantie Tunnel Pourcentage

Le capital décès garanti est égal à un pourcentage fixe de l'épargne constituée sur le contrat déterminé à la souscription.

Qu'il s'agisse de la gestion libre ou personnalisée, les garanties de prévoyance sont optionnelles.

Leur tarification s'applique uniquement sur les capitaux sous risque constatés mensuellement, soit la différence entre l'épargne acquise et le capital décès garanti à la date de calcul.

Leur coût est calculé selon le barème en vigueur à la prise d'effet de la garantie et en fonction de l'âge de l'assuré.

FISCALITÉ DE LIFE MOBILITY EVOLUTION ET LIFE MOBILITY EVOLUTION CAPI

La fiscalité applicable au contrat est celle du pays de résidence du souscripteur. Par exemple, un résident fiscal français ayant souscrit un contrat d'assurance vie luxembourgeois est fiscalement imposable en France selon les règles fiscales françaises. Le souscripteur doit effectuer lui-même les déclarations à l'administration fiscale dont il dépend. La Mondiale Europartner assure le prélèvement et le paiement des prélèvements sociaux et du prélèvement forfaitaire libératoire pour les clients ayant signé un mandat.

* Fiscalité applicable en France, actualisée au 1^{er} janvier 2014.

SYNTHÈSE DE LA FISCALITÉ FRANÇAISE APPLICABLE AUX CONTRATS D'ASSURANCE VIE* ET DE CAPITALISATION

Fiscalité de l'assurance vie

Fiscalité du contrat de capitalisation

Réintégration à l'Impôt sur le Revenu (IR) ou option pour le Prélèvement Forfaitaire Libératoire (PFL) - 35 % entre 0 et 4 ans,

Fiscalité des produits

en cas de rachat

- 15 % entre 4 et 8 ans,
- 7,5 % si le contrat a plus de 8 ans après application d'un abattement de 4 600 € pour une personne seule et 9 200 € pour un couple

Prélèvements sociaux : 15.5%. Ces prélèvements sociaux sont également appliqués sur les produits générés chaque année par les Fonds garantis (€uro, Dollar US, Franc Suisse, Livre Sterling et €uroCit'Lux) lors de leur inscription en compte.

Fiscalité en cas d'arbitrage dans le cadre de la gestion

Aucune imposition.

Fiscalité en cas de décès Sauf si le conjoint est

bénéficiaire : Elle diffère selon l'existence de convention ou non et selon le lieu du décès

Versements effectués avant 70 ans :

Pour les décès à compter du 1er juillet 2014, abattement de 152 500 € par bénéficiaire. Au delà, le montant du capital décès versé à chacun des bénéficiaires est taxé :

- à 20% jusqu'à 700 000 euros
- à 31,25% au delà

Versements effectués après 70 ans :

Intégration à la succession, après abattement de 30 500 euros sur les primes (tous contrats d'assurance vie confondus et quel que soit le nombre de bénéficiaires).

Les produits des contrats d'assurance vie dénoués par le décès de l'assuré qui n'ont pas été soumis à ces prélèvements du vivant de l'assuré y sont soumis à cette occasion. La valeur de rachat de votre contrat réintègre votre succession. Le contrat est ensuite attribué à vos héritiers (ou légataires) qui en deviennent souscripteurs, sans perte d'antériorité fiscale.

ISF

Vous déclarez à l'ISF la valeur de rachat de votre contrat au 1er janvier de l'année de l'imposition.

Vous déclarez à l'ISF la valeur nominale de votre contrat, c'est-à-dire les primes versées (pour les personnes physiques).

La fiscalité applicable au Contrat est celle du pays de résidence fiscale du souscripteur. L'assureur attire l'attention du souscripteur sur le fait que la fiscalité peut évoluer en cours de Contrat. Il lui est recommandé, en conséquence, de se renseigner sur ces questions auprès de son conseiller fiscal. Les interlocuteurs habituels (intermédiaire, collaborateurs de l'assureur) se tiennent également à la disposition des souscripteurs pour toute information complémentaire.

FOCUS SUR LA SÉCURITÉ DE VOTRE ÉPARGNE

LA PROTECTION DE VOS ACTIFS

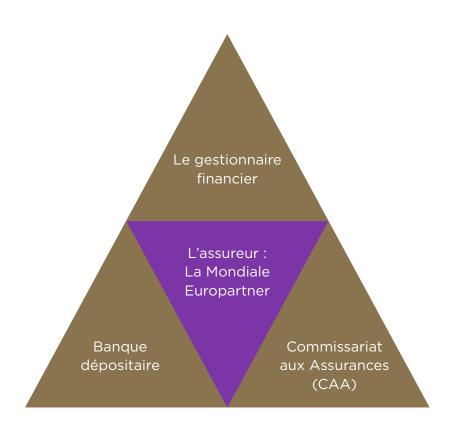
Les lois et règlements luxembourgeois visent à assurer une protection optimale des souscripteurs.

Un mécanisme de séparation des avoirs

La réglementation luxembourgeoise impose aux compagnies d'assurance vie de disposer de fonds propres suffisants pour couvrir l'ensemble des engagements contractés à l'égard des assurés. Elles doivent établir une séparation stricte entre les fonds propres et les actifs liés aux contrats.

Grâce au super privilège inscrit dans la loi, vous pouvez, en cas de difficulté financière de votre compagnie, recouvrer vos actifs en priorité sur les autres créanciers.

En effet, en cas de problème financier de la Compagnie, les créances sur les contrats primeront sur toutes les autres créances de la Compagnie. La créance des clients bénéficie du privilège absolu en termes de remboursement, ce qui assure la plus grande sécurité possible pour les clients.



Les intervenants au contrat

- La Mondiale Europartner: société luxembourgeoise d'assurance sur la vie, filiale du Groupe AG2R LA MONDIALE.
- Le Commissariat Aux Assurances (CAA) est l'organe officiel luxembourgeois de surveillance du secteur des assurances au Grand-Duché de Luxembourg. Ses missions sont destinées à protéger au maximum les intérêts des souscripteurs ainsi que leurs investissements. Il contrôle, régit et donne son approbation quant aux règles d'investissement des supports investis sur les contrats d'assurance vie. Les conditions d'agrément des compagnies d'assurance par le CAA sont très strictes et visent à assurer la solidité financière des sociétés d'assurance : les compagnies d'assurance luxembourgeoises doivent disposer d'un niveau de fonds propres suffisant pour couvrir l'ensemble des engagements contractés à l'égard des souscripteurs.
- La Banque Dépositaire: les actifs générés par les contrats d'assurance vie de La Mondiale Europartner sont déposés auprès de différentes banques dépositaires agréées par le CAA. Les comptes sur lesquels sont déposés les actifs des clients sont isolés des comptes de fonds propres de la Compagnie.
- Le Gestionnaire Financier : une fois la stratégie de gestion validée avec le client, l'assureur confie la gestion financière à un professionnel agréé par le biais d'un mandat qui l'autorisera à réaliser les transactions.

La neutralité fiscale du Luxembourg

Le contrat d'assurance vie luxembourgeois commercialisé dans le cadre de la libre prestation de services est d'une parfaite neutralité fiscale pour les personnes ne résidant pas fiscalement au Luxembourg.

Au Luxembourg, les primes, gains en capital réalisés lors de rachat ou du dénouement du contrat, le capital décès versé au bénéficiaire ne sont pas taxés : la fiscalité applicable est celle du pays de résidence du souscripteur ou bénéficiaire.



-12674 - CRÉDIT PHOTOS : GETTY IMAGES - DOCUMENT NON CONTRACTUEL À CARACTÈRE PUBLICI

UNE EXPERTISE ET UN SAVOIR-FAIRE À L'ORIGINE DE LIFE MOBILITY EVOLUTION

La Mondiale Europartner, société luxembourgeoise d'assurance sur la vie du Groupe AG2R LA MONDIALE, propose une gamme de solutions d'épargne patrimoniale destinée à la clientèle internationale (produits multidevises et multisupports).

Elle fait partie de la Direction Épargne et Clientèle Patrimoniale (DECP), plate-forme du groupe, spécialisée dans la conception, le développement et la gestion de produits d'épargne, de retraite et de prévoyance à vocation patrimoniale.

La DECP propose des contrats adaptés aux besoins de diversification des placements de la clientèle haut de gamme.

La DECP, au travers de ses différentes entités (La Mondiale Partenaire, La Mondiale Europartner et La Mondiale), dispose d'une expertise renforcée et propose une gamme étendue de services et produits couvrant tous les besoins de la clientèle patrimoniale.

AG2R LA MONDIALE est un groupe de protection sociale de 1^{er} plan en France. Acteur majeur de l'assurance de protection sociale et patrimoniale, le Groupe est guidé par sa volonté de créer de la valeur pour ses assurés, ses membres, ses 7 000 collaborateurs et ses partenaires.